

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 13 fr.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES.

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERIONS: Annonces: la ligne... 25 c.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

ROUBAIX, 10 JUIN 1879

BOURSE DE PARIS DU 10 JUIN Cours à terme de 1 h. 15, communiqué par MM. A. MAIRE et H. BLUM...

Table with columns: Valeurs, du jour, précéd. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Act. Nord d'Espagne, etc.

Table with columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 10 JUIN, 9 JUIN. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with columns: Service particulier, 10 JUIN, 9 JUIN. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

Table with columns: DAPECHES COMMERCIALES, New-York, 10 juin. Rows include Change sur Londres, Café good fair, etc.

BULLETIN DU JOUR

Le procès de M. Paul de Cassagnac, qui s'est lui-même intitulé « prévenu », est venu hier devant la Chambre...

combattue par les députés de la gauche et notamment MM. Gambetta et Desseaux...

La situation n'était-elle pas la même? M. Laverne est intervenu dans le débat pour appuyer les termes de son rapport...

La majorité, voulant couper court à ces explications, a voté la clôture de la discussion par 264 voix contre 193...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Service télégraphique particulier) Séance du 9 juin 1879.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Gambetta.

La Chambre adopte à l'unanimité le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 280,000 fr. au ministre des finances.

L'ordre du jour appelle la discussion d'une demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac.

M. Paul de Cassagnac dit que, sans être solennel, le débat est important. Il s'agit de savoir si la Chambre, siégeant comme jury, va autoriser le ministère à supprimer l'immunité parlementaire...

La question est localisée entre le ministre et l'orateur. Il s'agit d'articles qu'on a trouvés vifs; ils sont; mais ils n'excèdent pas le droit de l'orateur...

On sait combien l'orateur est fidèle à la cause napoléonienne; mais s'il avait jamais à choisir entre sa foi politique, sa foi religieuse, c'est pour sa foi religieuse qu'il se prononcerait.

Il vaut mieux le dire maintenant que d'attendre, comme M. Le Pommellec, les derniers moments de sa vie pour faire une honteuse abjuration.

M. le Président dit qu'il y aurait, d'après le sentiment même de l'orateur, à traiter de honteuse une évolution de ce genre.

M. Paul de Cassagnac reconnaît qu'il s'est mal exprimé et que l'abjuration dans ces conditions est toujours légitime et honorable.

Les articles déferés à la Chambre ont été arrangés par M. le procureur général d'une façon bizarre. On a cousu ensemble de phrases qui n'avaient aucune connexité.

L'orateur donne lecture d'un premier article, et explique dans quelles circonstances cet article de polémique a été écrit.

Cet article dont la plus grande partie a été omise par le procureur général, avait pour but de démontrer que la République avait mensongèrement promis la liberté et qu'elle ne l'a pas donnée au pays.

Cet article n'excite pas à la haine de la République, mais à la haine des républicains, ce qui n'est qu'une juste représaille de la part d'un imperialiste.

Un second article faisait allusion aux dissentiments qui existaient entre les ministres, entre la partie modérée et la partie avancée du cabinet.

Qu'il appuyât un peu plus et le train, changeant de rails, passait sans le toucher.

Et, dans ce convoi qu'il aurait sacrifié à son amour paternel, il n'y avait pas que des inconnus; il y avait des camarades.

Le chauffeur était un de ses amis, et celui-là allait être inévitablement tué, car la locomotive, en cas d'accident, reçoit toujours le premier choc.

Le député de Valenciennes, M. Crémieux, a déjà un vote de la Chambre. L'inégalité existe donc au détriment du député.

D'autres discours furent prononcés par MM. Jules Simon, Crémieux, Gambetta, qui invoquèrent le danger d'une mesure trop facile à étendre à tous les députés...

Osera-t-on soutenir que des poursuites qui eussent été illégitimes contre M. Rochefort pour appel aux armes, soient légitimes aujourd'hui à l'occasion d'articles simplement déplaisants?

N'est-il pas plaisant d'entendre maintenant les ministres de la République tenir le langage que tiennent les ministres de l'Empire?

M. Bernard-Lavergne, rapporteur, dit que l'immunité parlementaire ne peut servir chez un député des actes qui seraient poursuivis chez un simple citoyen.

L'orateur s'abstient d'apprécier les faits incriminés. Ne voulant jeter aucun préjugé dans la conscience des jurés, il ne lira pas des articles dont le langage rappelle malheureusement l'argot des halles.

La majorité ne redout pas de voir M. Paul de Cassagnac sur les bancs de la Chambre. Il s'en fait peut-être plus de mal que de bien à son parti.

On demanda un ajournement de la discussion, parce qu'une loi nouvelle sur la presse allait être présentée, absolument comme aujourd'hui. Le garde des sceaux, M. Emile Ollivier s'opposa à l'ajournement.

M. Paul de Cassagnac voit dans ce langage un véritable réquisitoire et pense que cette condamnation anticipée ne saurait être approuvée.

M. le président dit que les paroles de l'orateur n'ont pas le caractère d'un réquisitoire.

M. Bernard-Lavergne reconnaît qu'il s'est trouvé au Corps législatif des hommes du parti républicain qui ont combattu la demande de poursuites contre M. Rochefort.

Parmi les députés qui ont alors appuyé la demande de sursis, on remarque MM. Bethmont, Desseaux, Jules Ferry.

L'opinion publique ne comprendra jamais les raisons dont on couvrait alors un député républicain n'ayant plus aujourd'hui aucune valeur.

Pour ces raisons l'orateur demande à la Chambre d'autoriser les poursuites.

M. Paul de Cassagnac explique que l'empire était un gouvernement autoritaire, et qu'il n'était pas nécessaire de le renverser pour venir chasser aujourd'hui ses bottes à l'équière.

M. le rapporteur a jugé la forme des articles qui sont, a-t-il dit, écrits en argot des halles.

M. Talandier dit qu'il se place à un point de vue différent de celui des précédents orateurs. La question est de savoir si la Chambre se croit assez sûre d'elle-même pour déclarer que le moment est venu d'entrer dans l'ère de la liberté pour tous.

L'orateur rappelle qu'il avait présenté un ordre du jour invitant le gouvernement à s'abstenir d'user des lois sur la presse.

Il se passa alors dans la tête de Cambremer, ce fut bien ce qu'un grand poète a appelé: Une tonpète sous un crâne.

Il lui semblait qu'il allait devenir fou. Pale, tremblant, les yeux hagards, les doigts crispés sur cette barre de fer à laquelle était suspendue l'existence de Marthe...

Tout à coup, une idée traversa comme un éclair son cerveau halluciné. Il se dit: Une autre seconde s'était écoulée. Il ne lui en restait pas quatre pour se décider.

Le train descendant se rapprochait rapidement. On l'entendait rouler. On voyait s'allonger son panache de fumée blanche. Une pression un peu plus forte allait rendre inévitable une épouvantable catastrophe.

Il parlait aussi aux imaginations vives, et celle de Cambremer était surexcitée outre mesure.

Il lui sembla qu'en sifflant la locomotive lui disait: — Que l'ont-ils fait, ces jeunes hommes que tu vas tuer? Et ces pères, et ces mères qui, ce soir, pleureront leurs enfants, n'auras-tu pas pitié d'eux?

Et, comme il hésitait encore, le sifflet lança deux appels plus stridents que les autres, et Cambremer crut que le sifflet lui criait: — Assassin! assassin!

Alors ses mains lâchèrent le levier, et sa bouche murmura: — Non... non... je ne peux pas... Marthe, pardonne moi...

C'était fini. Maintenu sur la bonne voie, le train montait avant passé.

Comme le sang des victimes que les païens sacrifiaient pour apaiser le courroux des dieux, le sang innocent de la pauvre petite allait racheter les vies épargnées par le douloureux héroïsme de l'aiguilleur, martyr du devoir.

Cambremer eut le courage de regarder. Il voulait revoir encore une fois sa fille avant que la machine l'anéantît.

Il pensait: — Quand tout sera fini, je me jetterai sous les roues du train spécial.

Elle était toujours sur le passage de la locomotive.

Elle se tenait debout, la tête penchée pour examiner un objet qu'elle venait de ramasser, et elle ne paraissait pas soupçonner le danger.

M. le Président déclare qu'il n'a pas à intervenir personnellement dans un débat où l'orateur figure comme prévenu.

M. Paul de Cassagnac rappelle une circonstance analogue dans laquelle M. Jules Ferry disait qu'en élargissant le débat, on faisait croire à un vote de proscription.

Le gouvernement a varié sur la question de la liberté de la presse. On n'a pas oublié le rapport de M. de la Forge, qui concluait à une liberté absolue.

L'orateur rappelle les poursuites dirigées contre la Lanterne, la République démocratique et sociale, le Protéaire, la Marseillaise, la Révolution française, et les condamnations s'élevèrent ensemble à 4 ans de prison et 20,000 fr. d'amende.

Tant qu'on pourra dire: silence aux pauvres, aux couraigris, on aura des paroles, des écrits violents. C'est la liberté qui fait l'apaisement.

Les journaux ont été poursuivis? Ils ne l'ont pas été, et la Révolution française a été poursuivie pour un article contre la religion reconnue par l'Etat.

Il faut traiter les injures comme elles le méritent et surtout ne pas les mériter.

Depuis que le bonapartisme s'est mis à fournir des pères de l'église, l'orateur se frotte les mains, car les populations s'en détacheront d'autant plus facilement par haine du cléricalisme.

Il faut laisser la liberté pleine et entière pour tous et ne pas appliquer, sous la République, les lois de l'Empire.

Voix diverses: La clôture! M. Paul de Cassagnac a la parole contre la clôture, et demande s'il n'est pas convenable pour la dignité de la Chambre que le ministre qui demande une autorisation de poursuite s'explique sur cette œuvre de persécution et de vengeance.

La violation de l'immunité parlementaire n'est-elle pas un fait assez grave pour que le ministère fasse connaître son sentiment et ne se renferme pas dans un silence incompréhensible.

M. Paul de Cassagnac demande que la séance soit suspendue pendant un quart d'heure.

La séance est reprise à six heures moins vingt minutes.

M. Paul de Cassagnac, visiblement fatigué, reprend la parole et sa défense. Il se plaint que le gouvernement se serve de la loi sur la presse, non pas normalement, mais suivant son caprice.

La noire et énorme masse arrivait à toute vapeur sur cette fillette mignonne dont les cheveux blonds flottaient au vent.

On eût dit un éléphant qui va fouler aux pieds une colombe.

Cambremer, fou de douleur, franchit d'un bond la voie descendante, et courut à l'enfant, qu'il n'espérait plus arracher à la mort car la machine était presque sur elle.

Dieu permit que Marthe se retournât. Elle vit en même temps son père qui lui tendait les bras, et le train qui allait la broyer; elle joignit ses petites mains, et elle tomba à genoux pour attendre la mort en priant.

Alors, Cambremer eut une inspiration d'en haut. — Couche-toi, cria-t-il d'une voix tonnante.

Au même instant, la locomotive lui déroba la vue de sa fille.

Allait-il la retrouver vivante? Il l'espérait presque, car il avait calculé que Marthe était assez fluette pour se sauver en se couchant sur la voie.

Si elle se plaçait bien droite et si elle restait immobile de façon à faire, pour ainsi dire, corps avec le sol, le train devait passer sur elle sans l'élever.

Feuilleton du Journal de Roubaix Du 11 JUIN

Un seul homme pouvait encore sauver la vie de Marthe — elle s'appelait Marthe, la chère innocente. Cet homme, c'était Pierre Cambremer.

— Ah! murmura Cambremer d'une voix étranglée, j'avais oublié... il y a aujourd'hui un train spécial pour Etampes à deux heures cinquante-cinq... des jeunes gens riches qui vont à la chasse...

— Ah! murmura Cambremer d'une voix étranglée, j'avais oublié... il y a aujourd'hui un train spécial pour Etampes à deux heures cinquante-cinq... des jeunes gens riches qui vont à la chasse...

— Ah! murmura Cambremer d'une voix étranglée, j'avais oublié... il y a aujourd'hui un train spécial pour Etampes à deux heures cinquante-cinq... des jeunes gens riches qui vont à la chasse...

— Ah! murmura Cambremer d'une voix étranglée, j'avais oublié... il y a aujourd'hui un train spécial pour Etampes à deux heures cinquante-cinq... des jeunes gens riches qui vont à la chasse...

— Ah! murmura Cambremer d'une voix étranglée, j'avais oublié... il y a aujourd'hui un train spécial pour Etampes à deux heures cinquante-cinq... des jeunes gens riches qui vont à la chasse...